

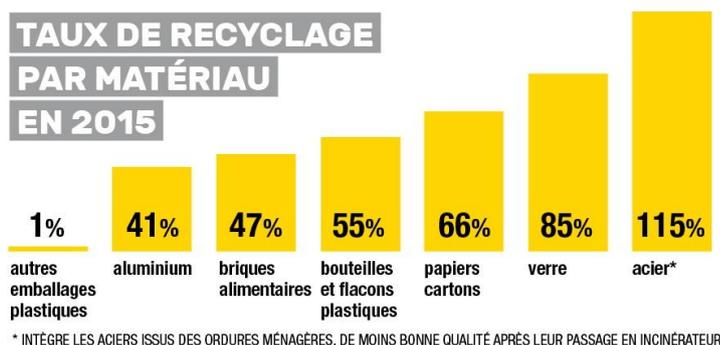
Collecte, tri et recyclage des emballages ménagers : Bilan de l'action d'Adelphe et des entreprises des Vins et Spiritueux

En 2015, 3,2 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclées sur les 4,8 millions de tonnes mises sur le marché national, soit un taux de recyclage de 67 %. Plus particulièrement, près de 2 millions de tonnes d'emballages en verre et près de 663 000 tonnes d'emballages en papier-carton ont été recyclées. Si ces performances témoignent de la mobilisation collective des consommateurs en faveur de l'environnement, elles sont également le fruit de l'engagement des entreprises, notamment du secteur Vins & Spiritueux, clientes d'Adelphe. D'une part, parce qu'elles contribuent, chaque année, au financement du dispositif national de tri et de recyclage, et à son développement. D'autre part, parce qu'elles ne cessent de mettre en œuvre des actions de réduction des emballages à la source et d'information de leurs consommateurs sur le tri.

26,8 millions d'euros pour donner aux Français les moyens d'accomplir le geste de tri

En 2015, les entreprises du secteur Vins & Spiritueux, clientes d'Adelphe, ont contribué à hauteur de 26,8 millions d'euros au financement du dispositif national de collecte sélective. Un investissement au développement de toute une filière du recyclage des emballages ménagers :

- 2 emballages sur 3 recyclés ;
- Près de 100% de la population française ayant accès au tri ;
- 28 000 emplois sur le territoire ;
- Un recyclage effectué à 89% en France (10% en Europe, 1% en Asie) ;
- 2,1 millions de tonnes de Co2 non émises grâce au plus de 3 millions de tonnes recyclées en 2015.



Un plan d'actions pour faire progresser le recyclage

A travers Adelphe, les entreprises des vins et spiritueux contribuent à financer *Le plan de relance du tri et du recyclage* : 250 collectivités locales engagées sur le terrain pour passer de 67% à 75% de taux de recyclage. Ce plan comporte deux grands leviers :

1. **Doubler le taux de recyclage des emballages en plastique** grâce à l'extension des consignes de tri à tous les emballages et à la modernisation des centres de tri.
2. **Améliorer la collecte en ville** en densifiant le parc de conteneurs de tri dans les territoires, en développant des équipements de collecte innovants et en communiquant sur le geste de tri auprès des habitants.

En 2017, le tarif reste stable

En 2017, le tarif appliqué aux entreprises des vins et spiritueux est le même qu'en 2016. Pour rappel, en 2016, **ce tarif a baissé de 2,5 % et une hausse des bonus** récompensant les actions de réduction à la source, d'amélioration de la recyclabilité et de sensibilisation des consommateurs au tri des emballages a été appliquée. **Aujourd'hui, la contribution pour une bouteille en verre de vin tranquille 75 cl, fixée à 0,86 centimes d'euros, est compétitive.**

Un accompagnement client renforcé

Adelphe renforce son accompagnement clients autour de 4 engagements :

- **Garantir la conformité de nos clients avec leur obligation légale, grâce au recyclage ;**
- **Simplifier la déclaration des emballages à travers plusieurs formules adaptées aux typologies d'entreprises.**

Pour le secteur du vin, Adelphe propose une déclaration des emballages spécifique dite « sectorielle » avec un tarif forfaitaire pour les emballages emblématiques en fonction de leur contenance. Dès le 1^{er} janvier 2017, le seuil d'éligibilité de cette déclaration augmente et passe de 180 000 à 500 000 Unité de Vente Consommateur (UVC). Autre nouveauté, **un forfait sans déclaration fixé à 80€** pour les entreprises mettant sur le marché moins de 10 000 UVC.

- **Accompagner les entreprises dans leurs démarches de progrès environnementales ;**

Adelphe met également à disposition des entreprises des outils pour les accompagner dans leurs projets d'éco-conception, d'amélioration de la recyclabilité et de sensibilisation des consommateurs aux gestes de tri (guides métier ; formations ; applications ; diagnostics emballages).

En 2015, plus de 430 millions de bouteilles et bag-in-box® affichent la consigne de tri développée par Adelphe. Cette consigne guide le consommateur dans son geste de tri et in fine, contribue à l'augmentation des emballages recyclés.



Découvrez les collaborations gagnantes entre Adelphe et les entreprises du vin (Castel, Domaine de la Jasse, Garbriel Meffre, Vignerons de Buzet, Vinadéis ...) dans notre dernier document [bilan et perspectives](#).

- **Adapter nos expertises pour répondre aux spécificités métier. Adelphe a développé toute une connaissance métier autour des emballages du vin.**

En 2017, Adelphe et le COTREP (comité expert pour le recyclage du plastique) vont mener des tests sur la recyclabilité des poches souples des bag-in-box®. L'enjeu de l'augmentation du recyclage des emballages en plastique est fort et le bag-in-box® constitue aujourd'hui un conditionnement en forte progression qu'il faut rendre plus vertueux au plan environnemental (détail des enjeux et du projet dans la note jointe).

A propos d'Adelphe

Adelphe est une entreprise privée agréée par les pouvoirs publics pour remplir une mission d'intérêt général : participer au pilotage du dispositif national de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers. Filiale d'Eco-Emballages, elle assure cette mission pour le compte de 14 000 entreprises concernées par la Responsabilité Elargie du Producteur emballages ménagers principalement issues du secteur du Médicament, et des Vins et Spiritueux. Proche des TPE et PME, Adelphe, grâce à sa connaissance métier, a développé un accompagnement spécifique de l'éco-conception à la déclaration des emballages, avec des outils adaptés. www.adelphe.fr

Contacts presse :

Adeline ABEGG - a.abegg@adelphe.fr - 01 81 69 05 56